



À COMPTER DU 9 AOÛT 2021

PASS SANITAIRE À L'HÔPITAL



À COMPTER DU 9 AOÛT 2021

PASS SANITAIRE À L'HÔPITAL
MATERNITÉ ET MÉDECINE NÉONATALE

LA PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE*

**Si la consultation se fait en présence d'un accompagnant, celui-ci devra également présenter un pass sanitaire.*



La présence du 2^e parent est autorisée**
en salle de naissance, salle de césarienne et dans les services de maternité & médecine néonatale durant le temps du séjour

***Le Pass Sanitaire est obligatoire pour le 2^e parent*



À COMPTER DU 9 AOÛT 2021

PASS SANITAIRE À L'HÔPITAL
MÉDECINE - CHIRURGIE - SSR

LA PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE

Les visites sont autorisées

- de 15h à 18h
- limitées à 1 seule personne / jour

Le port du masque ainsi que le respect des mesures barrières demeurent obligatoires



À COMPTER DU 9 AOÛT 2021

PASS SANITAIRE À L'HÔPITAL
PÉDIATRIE
HOSPITALISATIONS ET CONSULTATIONS PÉDIATRIQUES

LA PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE*

**À partir de 17 ans pour les patients et accompagnants*

Le port du masque ainsi que le respect des mesures barrières demeurent obligatoires



À COMPTER DU 9 AOÛT 2021

PASS SANITAIRE À L'HÔPITAL
CONSULTATIONS MÉDICALES
& HOSPITALISATIONS PROGRAMMÉES ADULTES

LA PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE*

**Si la consultation se fait en présence d'un accompagnant, celui-ci devra également présenter un pass sanitaire.*

Le port du masque ainsi que le respect des mesures barrières demeurent obligatoires



À COMPTER DU 9 AOÛT 2021

PASS SANITAIRE À L'HÔPITAL
SANTÉ MENTALE
PSYCHIATRIE ADULTE - PÉDOPSYCHIATRIE

LA PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE*

**Si la consultation se fait en présence d'un accompagnant, celui-ci devra également présenter un pass sanitaire.*

Le port du masque ainsi que le respect des mesures barrières demeurent obligatoires



À COMPTER DU 9 AOÛT 2021

PASS SANITAIRE À L'HÔPITAL
URGENCES ADULTES,
URGENCES PÉDIATRIQUES & GYNÉCOLOGIQUES

SANS PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE*

**Aux Urgences pédiatriques, un seul parent est autorisé sans présentation du pass sanitaire.*

Le port du masque ainsi que le respect des mesures barrières demeurent obligatoires

PASS SANITAIRE
= Présentation d'une preuve sanitaire
(format digital ou papier)

- ➔ **Schéma vaccinal complet** (>7 jours)
QR code à récupérer sur l'application TousAntiCovid ou sur Ameli.fr
- ➔ **Test PCR négatif** de moins de 72h ou test antigénique
- ➔ **Certificat de rétablissement** à la Covid19 (>11 jours / < 6mois)



À COMPTER DU 9 AOÛT 2021

PASS SANITAIRE À L'HÔPITAL
EHPAD - USLD

LA PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE

Les visites sont autorisées

- sans RDV
- limitées à 1 personne par visite

Le port du masque ainsi que le respect des mesures barrières demeurent obligatoires